

JADE-FINANCES A RÉPONSE À TOUT

La proposition d'investissement émane de **Jean-Philippe BUISSET**, Gestionnaire de Patrimoine au sein de **JADE-FINANCES** :

« La participation financière sur de l'alternatif de placement est une stratégie d'investissement qui permet à un investisseur de profiter d'un potentiel de gain optimisé, tout en réduisant le risque de perte avec un capital sécurisé à 100 % et des rendements mensuels de 3,12 % à 11,83 % net et plus jusqu'à 70 000 €, pendant la période de contrat de 12 à 60 mois. »

Le consommateur moyen n'aura certainement rien compris à cette pseudo argumentation. Mais il n'aura pas manqué de sursauter au taux attrayant qui est annoncé.

Le programme MCP est un programme de gestion de conteneurs maritimes qui permet de verser des loyers aux épargnants.

Un consommateur sollicité par cette offre d'épargne alléchante, a eu la bonne idée de contacter le **Réseau Anti-Arnaques** et s'est prêté au jeu du client intéressé par un tel investissement, mais restant sur ses gardes.

C'est ainsi qu'il évoque les articles de mise en garde parus dans la presse ou sur les réseaux sociaux. Réponse immédiate : « Effectivement l'intitulé de notre société a été usurpé. »

Première question posée au gestionnaire : « Pourquoi votre adresse mél a-t-elle été créée en septembre 2023 alors que vous annoncez une existence depuis de longues années. Réponse : « il s'agit d'une mise à jour des données. La création est bien plus ancienne. »

Deuxième question : « Comment puis-je être certain que je suis en contact avec la vraie société **JADE FINANCES** ? » Réponse : « Je vous transmets immédiatement l'attestation de notre avocat en charge de la défense de nos intérêts. »

Effectivement, le consommateur reçoit un message du **Cabinet BELLENGER** (à Paris) qui indique : « *Je vous écris au nom de la société **JADE** pour vous informer d'une situation préoccupante. Il est porté à mon attention qu'une usurpation d'identité de la société **JADE** dans le cadre d'activités qui ne sont pas liées à leurs opérations légitimes. Cette usurpation pourrait potentiellement nuire à l'entreprise en créant de la confusion parmi leurs partenaires*

commerciaux, clients et fournisseurs. Une démarche financière est en cours et nous restons à votre disposition pour toute question ou information supplémentaire. » Mais la vérification de cette adresse mél fait apparaître qu'elle a été créée le 9 février 2024 ! Et, bien évidemment, l'avocat mentionné est inconnu au Barreau...

Les escrocs ont réponse à tout pour vous convaincre de leur honnêteté. Dans le cas présent le recours à un présumé courrier d'un avocat constitue une trouvaille redoutable.

La consultation du site **WHOIS** – qui répertorie toutes les créations de sites internet (noms de domaine) demeure une précaution indispensable. Certes, les indications sont rédigées en anglais, mais la recherche du terme « created » (« créé ») dans le texte permet d'identifier facilement la date de création de l'adresse. Toute date récente est suspecte.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex** (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)